

Dossier traité par:
Jean BONERT – service technique
Tél.: 79 00 37 – 340
E-mail: jean.bonert@consdorf.lu

Avis au public

Il est porté à la connaissance du public que le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Consdorf a émis, dans sa séance du 19 mai 2026, le règlement temporaire de circulation suivant :

ARTICLE I

Suppression de l'arrêt de bus « Haenricht » côté paire dans la Route d'Echternach à Consdorf.

Aménagement d'un arrêt de bus vis-à-vis de la maison 45, Route d'Echternach à Consdorf.

Ces prescriptions seront signalées par une signalisation appropriée.

ARTICLE II

Le présent règlement est en vigueur du mercredi 20 mai 2026 à 8h00 au jeudi 30 juillet 2026 à 18h00.

ARTICLE III

Toute disposition d'une réglementation antérieure contraire au présent règlement est abrogée.

ARTICLE IV

Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques

Consdorf, le 19 mai 2026

le bourgmestre,



le secrétaire communal,

